

PRIMA SESSIONE STRASURDINARIA DI U 2019

1ère session extraordinaire de 2019

23 è 24 di maghju

23 et 24 mai

2019/E1/045

MOTION
AVEC DEMANDE D'EXAMEN PRIORITAIRE

Motion déposée par François ORLANDI au nom du groupe ANDÀ PER DUMANE

Objet : plan social d'Air France

CONSIDERANT le plan social d'Air France au plan national,

CONSIDERANT que 469 emplois sont menacés sur le national dont 104 pour la Corse,

CONSIDERANT que le taux de suppression d'emploi en Corse par rapport au national est de 22.17 % ce qui anormalement élevé au regard du poids de la Corse,

CONSIDERANT que le trafic aérien en Corse est en augmentation de 9 % pour 2018,

CONSIDERANT qu'une suppression de 104 emplois en Corse aurait de très lourdes incidences économiques,

CONSIDERANT qu'il s'agirait d'environ un tiers de l'ensemble des emplois de la Compagnie en Corse,

CONSIDERANT qu'Air France est un partenaire historique de la Collectivité de Corse au titre de la continuité territoriale,

L'ASSEMBLEE DE CORSE

S'INQUIETE des possibles répercussions économiques et sociales du plan social d'Air France.

ESTIME qu'en l'état ces répercussions auront de fortes incidences sur la qualité du service public.

SOUTIENT les personnels de la Compagnie dans leur légitime inquiétude.

DEMANDE des précisions à la Compagnie Air France quant aux justifications d'un tel plan en Corse.